

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N° 782

présenté par

M. Ramadier, M. Bazin, M. Gosselin, M. Dive, M. Pauget, M. Cattin, Mme Bazin-Malgras,
M. Ferrara, M. Boucard, M. Viala, M. Grelier, M. Perrut, M. Lurton et Mme Le Grip

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans le délai d'un an après l'entrée en vigueur de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les moyens nécessaires pour développer une véritable recherche sur les causes de l'infertilité, organiser la prévention et mettre au point de réelles thérapies de restauration de la fertilité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On constate que l'AMP s'est développée ces dernières années au détriment d'une réelle recherche sur les causes de l'infertilité, de la prévention et la recherche de réelles thérapies de restauration de la fertilité.

Aussi, est-il urgent de remédier à cette situation.

Dans un bulletin épidémiologique paru le 3 juillet 2018, l'Agence nationale de santé publique, Santé publique France, aborde la question sous l'angle : « Santé reproductive et perturbateurs endocriniens ». Ce rapport alarmant confirme des données inquiétantes sur l'infertilité croissante, déjà rapportées dans d'autres études. Les résultats globaux « reflètent une altération globale de la santé reproductive masculine en France, cohérente avec la littérature internationale ». Fortement mis en cause, les facteurs environnementaux et l'exposition à des substances toxiques, comme certains perturbateurs endocriniens (PE) par exemple.

La qualité du sperme est en chute libre. La concentration en spermatozoïde baisse de 1.9% par an, soit de près de 32.2 % depuis 15 ans. Par ailleurs, le nombre de spermatozoïdes morphologiquement normaux baisse également. Les cas de cancer des testicules sont malheureusement en augmentation de 1.5% par an.

Toutes ces données requièrent une mobilisation des pouvoirs publics. Tel est le sens de cet amendement.